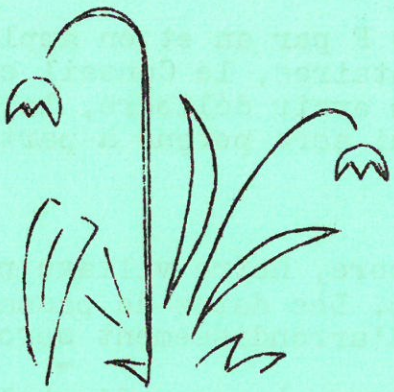

ENTRE-NOUS.

mai 77

I.- EN DIRECT DU CONSEIL.

Réunion du vendredi 29 Avril 1977.

- Election du 3ème Adjoint chargé du service des eaux, de l'environnement et de la qualité de la vie:
  Votants: II - Majorité absolue: 6 - Bulletin blanc: I
  Ont obtenus:
  ERHARD Roger 6 voix (élu)
  GEORGE Paul 2 voix
  FRESSE André I voix
  SOUVAY Jacques I voix

- Commissions
  - Commissions Municipales:
    + Finances
      MM. COLIN - ERHARD - HIRTZ - POIREL - SOUVAY - STOUTER.
    + Travaux
      MM. COLIN - ERHARD - FRESSE - GEORGE - HIRTZ - STOUTER.
    + Scolaire
      Mme GEORGES - MM. POIREL - STOUTER - THIRIET.
      Délégués aux transports scolaires: MM. SOUVAY et THIRIET.
      Syndicat de gestion du CES de Baccarat: MM JACQUEL - HIRTZ (suppléant).
    + Eaux et Forêts
      MM. COLIN - ERHARD - FRESSE - GEORGE - POIREL - THIRIET.
  - Commission du Bureau d'Aide Sociale:
    MMe. GEORGES - MM. POIREL - SOUVAY - STOUTER.
    M. BIETRY - Mme. CHAXEL - MM. NITKOWSKI - URIOT.
  - Commission des Impôts:
    Selon la réglementation, 24 noms ont été proposés à l'Administration qui en retiendra I2 (non encore connus à ce jour).
  - Commission extra-municipale, Fêtes, Sports, Loisirs et Environnement:
    MM. ERHARD - FRESSE - POIREL - STOUTER - THIRIET.
    MM. les représentants des différentes Associations et Groupements de Thiaville/M.

- Salaire du personnel communal.

  La délibération du précédent Conseil fixant le salaire horaire à I0,00 F ayant été refusée par l'Autorité de tutelle car elle

../...

était supérieure aux 6,5 % prévus par le plan gouvernemental, le Conseil décide, avec regret, de ramener à 9,58 F le salaire horaire du personnel communal.

- Taxe sur les débits de boisson.

Fixée depuis fort longtemps à 72,00 F par an et en application des nouvelles dispositions réglementaires, le Conseil est invité à réévaluer cette taxe. Après en avoir délibéré, le Conseil fixe à I20,00 F la taxe annuelle qui sera perçue à partir de I978.

- Concours des maisons fleuries.

Comme par le passé, cette année encore, notre village participera au concours des maisons fleuries. Les dates de passage de la commission communale puis du jury d'arrondissement seront indiquées ultérieurement.

Je suis sûr que chacun de vous aura à coeur d'embellir, de fleurir le mieux possible sa maison, son appartement, etc... afin que Thiaville mérite demain, plus encore qu'hier, sa réputation de village agréable et coquet.

Des prix seront distribués. Par avance, je vous remercie des efforts d'embellissement que vous réaliserez.

- Fête patronale.

Le Conseil autorise le Maire à procéder à l'adjudication de la fête patronale, le bail de 3 ans étant à expiration en I977. Un minimum de 250 F par an sera exigé.

2.- DECHARGE MUNICIPALE.

Le dépotoir vient à nouveau d'être nettoyé. Malgré l'interdiction qui figure à l'entrée, des personnes étrangères à la commune effectuent des dépôts, lesquels contribuent à engorger rapidement la décharge et conduisent à des nettoyages coûteux et plus fréquents qui figurent au budget communal. Il n'est donc pas possible de tolérer ces dépôts et des procès-verbaux seront dressés à l'encontre des contrevenants.
Dites le autour de vous !

3.- LA FAIM DANS LE MONDE.

L'urne déposée à la boulangerie MULLER a produit la somme de 74,25 F qui a été adressée au Comité organisateur de cette campagne. Merci aux généreux donateurs.

4.- LE BONHEUR GENEREUX.

. Mariage MATHIEU - BRUN.
La quête a produit la somme de I73 F ainsi répartie:
I/3 à l'Association Familiale de Thiaville - Lachapelle
I/3 au Foyer Rural de Thiaville
I/3 à la Coopérative Scolaire de Thiaville.

. Mariage COUTURIER - VALENTIN.
La quête de I57,50 F a été attribuée ainsi:
I/2 U.S. Football de Raon-l'Etape
I/2 Foyer Rural de Thiaville

. Mariage MARTIN - CUNY.
La quête a produit une recette de 200,90 F partagée par moitié entre : le Foyer Rural de Thiaville et
l'Association Familiale de Thiaville-Lachapelle.

Le Maire, au nom des différents groupements et associations, renouvelle ses remerciements pour les dons généreux et formule des voeux de bonheur à ces trois nouveaux couples.

.../...

5.- CODE DE LA ROUTE.

De très nombreuses infractions sont constatées dans Thiaville. En particulier: non respect des panneaux " STOP ", emprunt de la rue des Vosges en sens interdit, vitesse excessive, etc...

Dans l'intérêt de tous, n'attendons pas un accident qui parfois peut être lourd de conséquences, pour réagir. Evitons également les procès-verbaux de gendarmerie qui risquent d'être nombreux ... d'ici peu!

6.- PUBLICITE DES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE.

Par décision ministérielle, désormais, les demandes de permis de construire doivent être portées à la connaissance des habitants? Cette information sera réalisée par l'intermédiaire d' "Entre - Nous". De plus, un registre spécial sera ouvert en Mairie et comportera les rubriques réglementaires. Ce registre pourra être consulté en Mairie, sur simple demande.

7.- TERRAINS A VENDRE.

La pancarte implantée à Bellevue indiquant la vente d'un terrain a été déplacée (sans doute par des plaisantins) et mise sur les terres de Mr. Simon PETTOVEL, lequel nous précise qu'il n'a aucun terrain à vendre et nous demande d'en faire part.

8.- ELECTIONS A LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE. (24 avril 1977)

Les électeurs concernés avaient reçu les bulletins de vote et leur carte en temps utile. Ont été élus délégués municipaux, au Ier tour, à la majorité absolue:

. Ier Collège : MM. Louis BERNARD et André DEMANGE
. 2ème Collège: M. Jean COLIN

Félicitations.

9.- NUMEROS DES MAISONS.

Les constructions nouvelles, y compris celles du lotissement, ne sont pas dotées de numéros, d'où une gêne évidente pour les personnes étrangères ou les livreurs. Actuellement, il est procédé au recensement des maisons non équipées en vue de la pose, dès que possible, des plaques.

IO.- LA VIE DU VILLAGE.

. Nouveaux habitants.

Mr et Mme MARTIN Michel et leurs deux enfants sont installés depuis le début avril dans leur nouvelle maison, nº 6, rue de Bellevue. Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue.

M . J .

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART.

I.- ASSOCIATION FAMILIALE.

- Soirée Omelette.

Elle aura lieu le 4 Juin I977 à I9 h 30 salle du Foyer et comme l'an passé comportera:

- Omelette aux champignons avec pommes chips
- Salade
- Fromage
- Glace.

Cette année, en plus, nous vous offrons gratuitement un apéritif.

Après le manger, ensemble, nous danserons avec des disques.

.../...

Prix : 25 F, entrée et repas compris.
Nous espérons que vous serez nombreux à venir vous divertir entre nous pour une somme modique.
Inscriptions dès à présent (en versant IO F d'acompte) chez Mme JACQUEL à Thiaville.

- Repas des Anciens.

Nos aînés étaient 43 autour de la table dressée à leur intention le dimanche I7 avril I977. Le menu était copieux, les vins de qualité, la cuisine était très bonne et l'ambiance très agréable, selon les échos qui nous sont parvenus. Aussi, dès à présent, nous vous donnons rendez-vous en I978 pour cette journée des retrouvailles et de l'amitié.

- Ruche.

Nous rappelons aux parents, allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales et désirant confier leurs enfants à la Ruche, qu'il est indispensable de remettre aux responsables de l'Association les bons blanc/orange "centre de loisirs" qui leur ont été adressé récemment par la C.A.F.

C . C .

2.- ANCIENS COMBATTANTS.

Commémoration de la Victoire de I945.

Dimanche prochain 8 mai à II h, les Anciens Combattants déposeront une gerbe au monument aux Morts. A l'issue de cette cérémonié, ils se réuniront dans la salle du Foyer Rural pour préparer le projet de leurs activités I977 et lever ensemble le verre de l'amitié.

A . B .

3.- ASSOCIATION DE CHASSE.

Destruction des nuisibles.

- Vu la circulaire de Monsieur le Préfet de M. et Moselle en date du I6 Février I977 indiquant les mesures de lutte contre la RAGE:
- Par Arrêté du Maire de Thiaville/M en date du Ier mars I977, sont désignés pour détruire, au fusil, les renards sur tout le territoire de la commune, pendant la période de fermeture de la chasse, les titulaires du permis de chasser dont les noms suivent : BIETRY André - BARP Sylvain - COLIN Claude.

Cette autorisation est valable pendant 3 années à compter du Ier Janvier I977.

Elle ne sera utilisable que pour la recherche et la destruction des renards errants, ou gîtés en plaine, et plus spécialement à proximité des agglomérations et des fermes.

Elle ne donne pas droit à la recherche des renards et de leur tir dans les forêts, sauf si le détenteur de l'autorisation de destruction y est autorisé par le Président de l'A. C. C. A. de Thiaville/Meurthe.

A . B .

DERNIERE HEURE

Exceptionnellement, le ramassage des ordures à THIAVILLE/Meurthe aura lieu le lundi 9 Mai au lieu du mardi IO.